



# Commune de Broc

---

## MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATEC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

DeLaval SA, à Bulle, au nom d'Alexandra Deschenaux, Broc, pour un agrandissement du bâtiment n°1 avec fosse à lisier et mise en conformité des silos à fourrage, soit/sis sur l'article n° 612 RF Broc, Favaula 1, 1a, 1c, 1d, 1e, 1f, 1g, et 1h.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, dans un délai de 14 jours au plus tard, **à partir du 12 juin 2026.**



Broc, le 12 juin 2026  
Le Secrétariat communal